

DEVENIR MEMBRE

Les inscriptions en qualité de membre du CEPULB s'effectuent à partir du 15 mai pour l'année académique suivante.

La cotisation de base donne accès, sans aucun frais supplémentaire

- À une série de 24 conférences le jour choisi (soit le lundi, soit le mardi, soit le jeudi)
- Aux quatre numéros annuels de notre magazine culturel l'Artichaut,
- À la fréquentation gratuite de toutes les bibliothèques de l'Université
- À la couverture des accidents corporels survenus dans le cadre des activités du CEPULB

Son montant s'élève à **90 €**.

- Pour le personnel ATGS pensionné de l'ULB, la cotisation de base est de 60 €.

- Une cotisation de base réduite à 25 € est proposée aux demandeurs d'emploi de moins de 55 ans et aux personnes bénéficiant de l'aide du CPAS.

Modalités d'inscription : voir ci-dessous.

L'ensemble de nos activités, y compris les voyages et excursions sont réservées aux seuls membres du CEPULB en règle de cotisation.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Cotisation de base (24 conférences + avantages)	90 €
Inscription aux cours facultaires	+ 70 €
Inscription aux cours d'éducation physique + yoga	+ 60 €
Inscription à l'atelier marche	+ 30 €
Inscription au cours de tai ji	+ 60 €
Inscription à l'atelier narration	+ 15 €

Tous les paiements doivent obligatoirement se faire à titre individuel par versement bancaire au compte du CEPULB :

IBAN : BE86 2100 4207 8450

Le paiement de la cotisation de base et des droits d'inscription aux activités complémentaires doit se faire par un versement unique comme indiqué dans l'exemple suivant :

Cotisation de base (90 €) + cours facultaires (70 €) + atelier marche (30 €) + cours d'éducation physique et de yoga (60€), soit un versement unique de 250 €

Dans la rubrique « **communication** » du bulletin de versement, il y a lieu d'indiquer : dans l'ordre, le **NUMÉRO DE MATRICULE** * et le **JOUR de la série de conférences** choisie plus, le cas échéant, la mention : **FAC** pour les cours facultaires, **EP** pour les cours d'éducation physique seuls, **Y** pour le yoga seul, **EPY** pour les cours d'éducation physique et de yoga, **MAR** pour l'atelier marche, **TJ1, TJ2** ou **TJ3** pour les cours de tai ji, **NAR** pour l'atelier narration.

* Pour les **nouveaux membres**, il y lieu d'indiquer un **matricule provisoire** sous la forme « **2019/XXX** ».

À titre d'**exemple**, la communication pour l'exemple cité ci-dessus serait :

2014/298 LUNDI FAC MAR EPY

(Matricule + jour + cours faculaires + marche + éducation physique et yoga)

Les cartes de membres seront distribuées après remise d'une photo d'identité, soit à l'accueil à partir de la première conférence de l'année académique, soit lors de l'inscription aux cours facultaires.

Pour des raisons de sécurité, les membres du CEPULB sont tenus de pouvoir présenter leur carte de membre, munie de la photo d'identité, lors de toutes nos activités sur les Campus de l'ULB.